



PREFET DE LA MARNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
du Grand-Est

REIMS, le 19 SEP. 2019

Unité départementale de la Marne

Direction Départementale des Territoire
40 boulevard Anatole France
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Référence : Sm1 LJ/LTn° D1 u 2019-748/PC

Affaire suivie par : Lynda TIPHAINE

Messagerie :

ud51.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Téléphone : 03.26.77.33.50 – **Fax** : 03.26.97.81.30

Objet : dossier de demande de permis de construire

Vos réf : affaire suivie par Géraldine CANDUZZI

Par lettre citée en référence, vous m'avez transmis pour avis le dossier de demande de permis de construire référencé :

Dossier :	PC 051 531 19 B0003
Demandeur :	SASU urba 224
Adresse des travaux :	lieu-dit Le Champ des Avoines à SERMAIZE LES BAINS (51250)
Déposé le :	16 juillet 2019

Le dossier prévoit :

- la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, 4 postes de transformation, 1 poste de livraison et 1 local maintenance.

L'inspection des installations classées n'a pas d'observations à émettre sur cette demande de permis de construire.

Ci-joint l'avis du Service aménagement, énergies renouvelables de la DREAL.

P/le Chef de l'unité départementale de la Marne
Le Chef de la 1ère subdivision de la Marne

Lorette JONVAL